

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 24 novembre 2022

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.2 – Recherche, valorisation et innovation

1.2.2 – Attribution d'aides à la mobilité de l'Ecole Doctorale ALL pour l'année universitaire 2022-2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L.712-2 ;
- VU** l'avis rendu par le Conseil de l'ED ALL Pays de la Loire réuni en séance le 10 octobre 2022 ;
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 27 voix pour, l'attribution d'aides à la mobilité de l'Ecole Doctorale ALL pour l'année universitaire 2022-2023. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 2 décembre 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 24 novembre 2022 : 36
--



RELEVÉ DE CONCLUSION :

1^{ER} CONSEIL DE L'ED ALL Pays de la Loire n°648 du Lundi 10 octobre 2022

Pour rappel, liste des documents joints à la convocation :

- Convocation/Odre du jour
- Dates importantes à retenir
- Powerpoint ED ALLPDL
- RI ALL Final
- RI ALL Barême

I. Présentation des membres du conseil de l'ED ALL Pays De La Loire :

Patricia LOJKINE se présente en tant que directrice de l'ED ALL Pays de la Loire. Elle propose à ses directeurs adjoints ainsi qu'aux membres du conseil préfigurateur de faire de même.

II. Présentation de l'ED ALL Pays de la Loire (carte d'identité ; historique ; dates importantes ; effectifs ; collaborateurs, etc...) :

Patricia LOJKINE présente l'école doctorale ALL Pays de la Loire (Arts, Lettres et Langues n° 648) sous un format pdf qui permet de regrouper toutes les informations utiles et pertinentes à l'ED. Elle présente la nouvelle carte d'identité de l'ED ALL, son historique, les propositions de formation, ses collaborateurs ainsi que toutes les nouvelles dates à retenir au sein de nos calendriers pour 2022-2023. Un power point regroupant toutes ces informations est présenté en grand écran aux membres du conseil, ce jour.

III. TransverALL : fonctionnement de la revue et explication présentée par Carole AUROY :

Patricia LOJKINE, propose de laisser la parole à Carole AUROY (directrice adjointe de l'ED ALL pour Angers) afin de pouvoir nous présenter la revue des doctorants, commune avec l'ED ALL Bretagne. Carole AUROY expose également les spécificités de la formation éditoriale qu'elle assure auprès des doctorants responsables de la revue TransverALL, son fonctionnement ainsi que sur le déroulement de l'atelier. Elle informe les membres du conseil que cette formation se tiendra en totalité en présentiel cette année (une séance à Angers, une séance à Rennes) – ce qui n'avait pas été possible l'année précédente à cause du Covid (atelier visio avec des doctorants moins actifs, concentration en baisse, perte sur le d'un point de vue pédagogique).

IV. Approbation et vote du nouveau règlement intérieur de l'ED ALL Pays De La Loire :

Ce point est reporté au prochain conseil de l'ED ALL.

Le RI en projet a été communiqué aux membres du Conseil préfigurateur.

Patricia LOJKINE informe les membres du conseil qu'en effet, sans un conseil au complet, le règlement intérieur ne peut être voté ni approuvé.

V. Budget /présentation en 2 parties :

Patricia LOJKINE présente le budget de l'ED ALL PdL aux membres du conseil préfigurateur. Elle les informe du budget serré qui a été alloué à l'ED ALL pour la fin de l'année civile 2022 ainsi que pour l'année entière 2023.

Elle annonce les budgets suivants :

- Septembre à Décembre 2022 : 1 967,00€
- Janvier à Décembre 2023 : 5 900,00€

Malgré le budget restreint (100€ par doctorant, étant comptabilisées les seules trois premières années d'inscription), une part doit quand même être réservée à l'organisation de conseils en présentiel car il est impossible de travailler ensemble sans se connaître et sans échanger. En conséquence, sur les 4 conseils organisés cette année universitaire, 2 sont prévus en présentiel (octobre et juin), sans compter le jury pour l'attribution des allocations doctorales fin juin.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le budget et la répartition, en l'assortissant d'une motion : ce budget ne nous permet pas de fonctionner convenablement et d'offrir aux étudiants en arts, lettres et langues des conditions décentes de formation et d'encadrement de thèse à cause d'un mode de calcul particulièrement défavorable qui ne prend pas en considération les inscrits après la 3^e année de doctorat, alors que la durée légale de la thèse est de 6 ans pour les salariés et que ce statut est celui de la moitié de notre effectif.

VI. Aide à la mobilité :

Patricia LOJKINE présente les 3 demandes d'aides à la mobilité que l'ED a reçues.

OLLIVIER Émilie (Nantes Université) : **190,00€**

MAILLARD Lucile (Université d'Angers) : **200,00€**

FOURRE Tristan (Nantes Université) : **150,00€**

Les membres du conseil préfigurateur approuvent à l'unanimité les demandes d'aides à mobilité.

VII. Point rapport CSI et Réinscription :

Ce point est abordé mais un bilan complet n'ayant pu encore être établi, il est remis au prochain conseil de l'ED ALL.

VIII. Questions diverses :

Les questions diverses ne sont pas abordées à part, mais intégrées dans la discussion et les échanges au sein du Conseil préfigurateur.

IX. Commission des thèses :

16 dossiers de demande d'inscription en doctorat ont été déposés au sein de l'ED ALL Pays de la Loire. La répartition des dossiers est la suivante : (5 : ANGERS) ; (2 : LE MANS) et (9 : NANTES).

Choisis parmi les membres du conseil, 2 membres rapporteurs aux dossiers ont dû donner un avis sur ces demandes d'inscription.

Les dossiers ont été examinés durant l'après-midi du conseil et le résultat est suivant :

***4** dossiers ont reçu un « avis réservé » avec demande de documents et d'informations complémentaires.

***4** dossiers ont reçu un « avis favorable sous réserve » avec demandes de complément ou d'affinement sur le sujet de thèse ou bien le résumé ou bien l'argumentaire ou bien sur le financement.

***8** dossiers ont reçu un « avis favorable » avec une inscription en doctorat possible dès maintenant.

Amélia BORÉ se charge de présenter sous forme de tableau les résultats ainsi que les avis afin de pouvoir le transmettre aux gestionnaires de sites de l'ED ALL d'Angers et de Nantes.

Élise GUILLET et Dongmei LACROIX vont transmettre les recommandations ainsi que les demandes de compléments à chaque candidat.

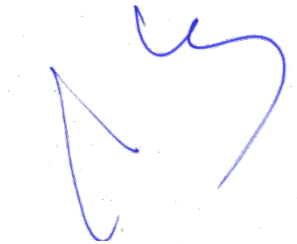
Ces compléments seront attendus pour le prochain bureau de l'ED ALL qui se tiendra le 07 novembre 2022. Les membres du bureau pourront alors trancher et décider si un avis favorable est donné pour l'inscription en doctorat.

Le prochain conseil de l'ED ALL Pays de la Loire aura lieu le Lundi 05 décembre 2022 de 10h00 à 12h30 en visio-conférence.

La convocation ainsi que l'ordre du jour vous seront envoyés ultérieurement.

Document joint : présentation en pdf

Patricia LOJKINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final downward stroke.

Directrice de l'École doctorale ALL PdL

DOSSIER

AIDES À LA MOBILITÉ – 1er appel 2022

Séjour de recherche Communication colloque

L'Ecole doctorale Arts Lettres Langues Pays de la Loire va décider lors de son prochain conseil (10 octobre 2022) de l'attribution d'aides à la mobilité.

Ces appels interviendront deux fois par an.

Dates à retenir pour ce 1^{er} appel à mobilité :

Début : 08 octobre 2022 – **Fin :** 30 novembre 2022.

Attention ! pour des colloques ayant lieu en décembre 2022, les dossiers doivent également être retournés impérativement au 30 novembre 2022.

La mobilité concerne :

- des **séjours de recherche** (recueil de données, travail en archives...)
- des **communications** en colloque

Conditions d'éligibilité :

Pour obtenir une aide à la mobilité de l'ED ALL, le doctorant doit obligatoirement être inscrit sur la période de l'appel dans une unité de recherche appartenant à cette ED et bénéficier d'une participation financière suffisante de son unité de recherche.

Montant de l'aide :

Ces aides à la mobilité (participation pour transport et hébergement) seront des forfaits avec un montant maximum fixé en fonction du lieu du séjour et seront versés à l'unité de recherche d'inscription du doctorant :

- au sein des Pays de la Loire : 100 euros max
- en France : 150 euros max
- En Europe : 200 euros max
- Hors Europe : 400 euros max

Critères d'attribution :

Les aides seront attribuées prioritairement aux doctorants inscrits en année 2, 3 et 4 et limitées à une fois par an pour chaque type de mobilité (séjour de recherche ou colloque). La qualité du projet et son rapport avec le sujet de thèse, l'avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche seront examinés par la commission chargée de l'attribution.

Règles :

Les dossiers de candidature devront être envoyés sur l'adresse mail suivante : amelia.bore@univ-lemans.fr et avant le : **03 octobre 2022**

Avec copie au site de rattachement du doctorant pour les Angevins et les Nantais :

ANGERS : elise.guillet@univ-angers.fr

NANTES : dongmei.Lacroix@uni-nantes.fr

Toutes les pièces doivent être insérées dans le dossier, les envois en pièces multiples ne pourront pas être traités.

Les réponses seront données courant octobre 2022.

Pour les communications en colloque, les doctorants sont invités à déposer leur dossier sans attendre la réponse des organisateurs.

Le versement de l'aide à l'unité de recherche sera conditionné à la délivrance :

- d'une lettre certifiant l'arrivée dans la structure d'accueil dans le cadre d'un séjour de recherche
- du programme de la manifestation indiquant le nom du doctorant et copie de : ses billets de transports ou de son paiement d'inscription pour les communications aux colloques ou de son ordre de mission délivré par son université.

INFORMATION IMPORTANTE : si la demande obtient un avis favorable de l'ED, le doctorant s'engage à se mettre en relation immédiatement avec l'unité de recherche de rattachement pour la réservation éventuelle des titres de transport (procédure selon l'université d'inscription) et pour établir un ordre de mission.

DEMANDE D'AIDE À MOBILITÉ 2022

PÉRIODE : septembre / décembre 2022

NOM Prénom du doctorant :

Adresse mail :

Téléphone :

Université d'inscription : (Cocher)

Le Mans Université ☐

Université d'Angers ☐

Université de Nantes ☐

Date de 1^{re} inscription en thèse :

Nom de l'Unité de Recherche de rattachement :

Nom du Directeur de thèse :

Titre de la thèse :

Résumé :

Financement de la thèse :

Types de mobilité : (cocher)

☐ Communication colloque

ou

☐ Séjour de recherche

Dates :

Date de début :	
Date de fin :	

Lieu :

PAYS :

A - Si votre demande d'aide concerne une aide pour communication colloque, complétez cette partie :

Communication présentée :

Titre de la communication :

Résumé de la communication :

Justification de la participation :

- Objectifs :
- Intérêt pour le-la doctorant(e) :
- Intérêt pour l'Unité de Recherche :

Cette participation aboutira-t-elle à une publication ? :

Poster à présenter : ☐ oui ☐ non

BUDGET :

DÉPENSES	RECETTES (indiquer montant)
-	Participation Unité Recherche :
-	Participation pôle ou collège de site :
-	Autres :
TOTAL :	TOTAL :

(S'il n'y a pas de participation sollicitée près de l'unité de Recherche, l'ED ne finance pas)

Montant de l'aide demandée à l'École Doctorale (€) :

B - Si votre demande d'aide concerne un séjour de recherche, complétez cette partie :

Université ou établissement d'accueil :

Contact responsable de l'accueil :

Objectifs du séjour :

Intérêt pour le-la doctorant(e) de cet accueil :

Intérêt pour l'Unité de Recherche :

BUDGET :

DÉPENSES	RECETTES (indiquer montant)
-	Participation Unité Recherche :
-	Autres (<i>merci de préciser la source des apports</i>) :
-	
-	
TOTAL :	TOTAL :

(Si pas de participation sollicitée près de l'unité de Recherche, l'ED ne finance pas)

Montant de l'aide demandée à l'École Doctorale (€) :

Insérer ci-dessous justificatif d'acceptation si vous le possédez déjà :

Insérer ci-dessous le justificatif d'acceptation d'accueil :

CANDIDAT :

NOM et Prénom :

Signature :

INFORMATION IMPORTANTE : si la demande obtient un avis favorable de l'ED, le doctorant s'engage à se mettre en relation immédiatement avec l'unité de recherche de rattachement pour la réservation éventuelle des titres de transport (procédure selon l'université d'inscription) et pour établir un ordre de mission.

DIRECTEUR DE THESE :

NOM et Prénom :

AVIS MOTIVE :

Date et signature :

DIRECTEUR D'UNITE :

NOM et Prénom :

AVIS MOTIVE :

Date et signature :

DIRECTEUR DE L'ED :

DECISION :

Date et signature :



Insérer ici la copie de votre carte étudiant de l'année 2022/2023